

## « Ce que torturer veut dire, de l'Antiquité à nos jours. »

### Débat

#### Introduction (Claire Andrieu)

Dans l'histoire, la pratique de la torture a connu des éclipses. Actuellement, elle semble connaître un renouveau (cf. Irak, Guantanamo). Elle s'inscrit dans un univers mental spécifique selon les cultures : parfois la torture est affichée, le supplice est public, parfois elle est cachée au fond des prisons.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) interdit la torture, interdiction renouvelée par la Convention de Genève en 1949 et par la Convention de l'ONU de 1984, convention qui définit la torture comme le fait « d'infliger une douleur physique et mentale en vue d'obtenir notamment des renseignements ou des aveux par des personnes de la force publique ou assimilées ».

#### 1. Ce que torturer veut dire dans l'Antiquité (Marie-Françoise Baslez)

Pourquoi la torture a-t-elle longtemps été légitimée ?

Il faut se garder de penser qu'il s'agissait d'une pratique régulière. On peut distinguer deux cas d'usage de la torture :

- la torture dans le cadre de la quête de la vérité. Dans ce cas seuls les esclaves sont torturés, car ils sont considérés comme extérieurs à la communauté, et incapables d'exercer la raison.
- la torture comme spectacle, et même comme « beau » spectacle (cf. Platon, *La République*). Elle est alors utilisée contre ceux qui sont convaincus de haute trahison, car les condamnés se sont eux-mêmes mis en dehors de la communauté. La torture devient alors une façon de mettre à mort ceux qui ne méritent pas la mort digne (à savoir le poison en Grèce, la décapitation à Rome). L'outrage public du corps, son exposition, sont alors justifiés, souvent en lien avec le crime commis : Spartacus, comme Jésus, sont crucifiés ; on coupe la langue des coupables de crime de lèse majesté ; on tranche la main qui a tenu le glaive de la révolte ; on brûle les incendiaires.

Pourquoi de tels châtiments publics ? Leur but n'est pas de dissuader, mais ces tortures mettent en jeu une conception anthropologique et théologique : il s'agit d'empêcher quelqu'un de devenir immortel, de l'exclure de la mémoire collective. Il y a, dans l'Antiquité, une seule façon de vaincre la mort, avant le judaïsme et le christianisme : c'est la « belle mort » (cf. les poèmes homériques, la statuaire funéraire grecque). La mort infamante sous la torture permet donc d'abolir le souvenir du mort, tout en mettant en forme le jugement des dieux dans la mort spectacle : s'ils veulent intervenir, libres à eux.

Le spectacle est fourni par le pouvoir : le spectacle antique a toujours utilisé le corps. On faisait jouer des mythes jusqu'à la mort réelle par des condamnés à mort, dès 430 avant notre ère au moins à Athènes, dans un macabre « reality show » antique précurseur du « snuff movie » contemporain. Lors des Jeux Olympiques eux-mêmes le risque de mort n'était pas absent du spectacle.

La torture permet donc la mort infâmante. Mais les torturés juifs, à partir du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, montrent que l'espoir d'immortalité vient de la croyance que le corps retrouvera son intégrité après la mort. Plus tard les condamnés chrétiens ont appris à retourner en leur faveur la mise en scène du supplice, qui leur permettait de mettre en avant les valeurs chrétiennes, en particulier la solidarité entre les suppliciés, et leur foi inébranlable : « sang de martyrs, semence de chrétiens ».

## **2. Ce que torturer veut dire à l'époque médiévale.** **(Claude Gauvard)**

Si la torture existe à l'époque médiévale, elle est peu employée, *a priori* dans moins de un cas sur cent selon les sources judiciaires. Il ne faut pas assimiler Moyen-Age et torture ! Il est néanmoins vrai que c'est à l'époque médiévale que la torture est devenue le mode d'obtention des aveux, dans le cadre de la « procédure extraordinaire » (la « procédure ordinaire » étant le recours aux témoins).

C'est d'abord la papauté qui a introduit cet usage, par le biais de l'Inquisition. En 1254 Saint Louis promulgue une ordonnance précisant qu'on peut utiliser la torture, mais seulement contre les personnes « mal famées », ce qui revient à en limiter l'usage. La torture légale devient très codifiée : on ne torture pas de nuit, on ne répète jamais les gestes, des sergents doivent toujours être présents, ... Cette régulation est, en même temps, une reconnaissance *de facto*, officielle de l'existence de la torture.

Le but de la torture est « que la vérité soit sue de leur bouche ». L'époque médiévale semble ignorer qu'on avoue tout et son contraire sous la torture.

Dans quels cas la torture est-elle pratiquée ?

- en cas de crimes politiques
- pour les voleurs récidivistes : par exemple Hervé Chossier, déjà condamné à avoir une oreille coupée pour vol à la tire dans un mariage, arrêté pour vol dans le tronc des églises, est torturé pour avouer le nombre de vols auxquels il s'est livré, et son appartenance supposée à une bande, car les bandes de criminels représentent un contre-pouvoir menaçant pour la société.

Au Moyen Age, la torture n'est jamais un spectacle : elle se passe loin des regards, dans une salle fermée, salle dans laquelle on place des tableaux religieux à même de pousser les torturés à avouer « chrétiennement », mais surtout de rappeler aux juges que c'est au nom de Dieu qu'il fait torturer.

Ainsi la torture médiévale est une torture légalisée, christianisée, une torture-confession, réservée à un petit nombre d'hommes, ceux qui menacent l'ordre politique et l'ordre social.

## **3. Ce que torturer veut dire à l'époque moderne (Denis Crouzet)**

L'époque moderne marque la période du début de la critique de la torture.

- Uniformisation des pratiques de torture :

Charles Quint en 1532 dans la *Constitution Criminelle* interdit de torturer les enfants, les femmes enceintes, les vieillards. L'Etat apparaît donc comme un législateur qui « calme » les ardeurs individuelles et cherche à affirmer son pouvoir en rationalisant et en uniformisant les pratiques.

- Les différents types de torture :

- Supplice de l'eau : le supplicié est attaché sur un banc, mains et pieds liés, et on lui verse de l'eau dans la bouche avec un entonnoir, tout en lui pinçant les narines. Le corps gonfle.
- Supplice du vinaigre : on verse du vinaigre dans les narines.
- L'estrapade : le corps est hissé grâce à des poulies, avec des poids pouvant peser jusqu'à 75 kilos aux pieds.

- La préservation du corps : le but de la torture est de laisser le corps intègre. Le sang ne doit jamais couler pour obtenir la confession. Cela n'exclut pas une mythique de la torture dans l'imaginaire.

- La torture, lutte contre Satan :

Par la torture, c'est Satan qui est visé. En effet c'est lui qui empêche de parler, par le « maléfice de taciturnité ». Il faut donc faire surgir Satan. La torture, c'est le combat du bourreau contre Satan sous le regard de Dieu.

- La torture devient visible :

Le corps est mis en scène, il devient lieu de la purification collective. En 1482 l'assassin de Guillaume d'Orange, Balthazar Gerard, est supplicié durant deux semaines. On étire la torture dans le temps pour mettre le coupable en contact avec l'enfer qui l'attend. On offre en spectacle le caractère sanglant, mutilant de la justice divine, qui extirpe Satan du corps de celui qui a souillé la communauté. La torture judiciaire est en fait une forme de réconciliation du condamné avec la communauté.

Les foules s'approprient le cérémonial de torture : elles s'emparent parfois des condamnés, et infligent elles-mêmes les châtiments (cf. la lutte contre les protestants). Le corps de l'ennemi torturé a pour objet ici de montrer la réconciliation avec Dieu.

#### **4. Ce que torture veut dire à l'époque contemporaine (Françoise Sironi)**

Françoise Sironi est psychologue. Elle a prononcé cette conférence alors qu'elle revenait du procès des Khmers rouges au Cambodge, ou elle était chargée de l'expertise psychologique de Duch, ex-directeur du centre S 21.

La torture sert plus souvent à faire taire qu'à faire parler. De nos jours, elle est jugée inacceptable, pourtant de nombreux pays cherchent à la justifier... comme si on pouvait opposer la barbarie à la barbarie.

La torture est souvent utilisée pour créer une peur collective : on torture une personne pour atteindre tout un groupe.

On peut trouver trois fonctions à la torture :

- faire parler
- faire taire
- participer à l'édification de nouveaux Etats ou de nouvelles sociétés sur des sacrifices humains : c'est ainsi qu'il y a eu 2 millions de morts au Cambodge ; c'est aussi ainsi qu'il faut lire le génocide des Indiens en Amérique. L'idée est d'éradiquer le passer par la terreur pour fonder un nouveau peuple.

Exemple du Cambodge : Les khmers rouges ont adopté le modèle de la Terreur. Ils créent 200 centres de sécurité dont le centre S21 dirigé par Duch : 12 à 16 000 victimes y ont trouvé la mort, et seules quatre personnes ont survécu. Le but était de faire accoucher les confessions, confessions maintes fois retravaillées jusqu'à ce qu'elles correspondent à ce que les tortionnaires attendaient. Chaque personne arrêtée et torturée devait dénoncer 11 ou 12 personnes. La torture avait alors une fonction de « clôture » de la société, elle créait une divinité moderne, l'Angkar, l'Organisation.

Le but de l'Angkar était, par la torture et l'élimination d'une partie de la population, de retrouver le « peuple ancien » dans sa pureté originelle. Il ne s'agit là ni faire parler, ni de faire taire, mais on est plutôt face à la résurgence d'un rituel d'apaisement des divinités sanguinaires, et la création de l'Angkar comme nouvelle divinité. F. Sironi parle à ce propos d'un véritable état de « Théopathie ».

**Claire Vidallet, professeure au lycée Beaudelaire, Fosses.**